



Mairie de La Regrippière

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers
En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 18

L'an Deux Mille Vingt-six, le jeudi 10 septembre
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN,
Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 3 septembre 2026

OBJET :

**EXCEDENT DE
TERRAIN
COMMUNAL A LA
PROCHETIERE**

PRÉSENTS : M EVIN P., François LUCAS, Vanessa DHENIN,
Franck BOUCHEREAU, Bérangère LAMBERT, Alexandre
BARON, Matthieu DEROUET, Cécilia FONTENEAU, Julien
KOSIR, Peggy LAURENT, Gwenola MOURAUD, Quentin
PAQUEREAU, Clémence PETITEAU, Gwladys PROUST,
Bérénice RICHARD, Bernard SOURISSEAU, Sandra
TIENNAULT, Steven VAIDIE

EXCUSÉS : Cédric CARETTE

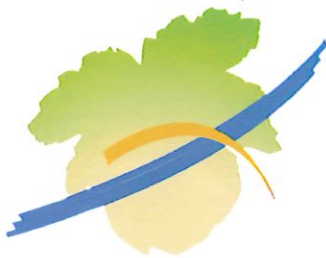
SECRETAIRE : Mme Bérangère LAMBERT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune est
propriétaire d'un délaissé de voirie au niveau du village de la Porchetière.

Vu la demande de M Teigné et Mme Sylvestre d'acquérir environ 100 m2 afin
d'avoir une continuité au niveau de ces différentes parcelles.

La commune n'ayant aucune utilité de cet excédent.





Mairie de La Regrippière

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DÉCIDE à l'unanimité :

- **de donner un accord de principe** à la cession à M. Teigné et Mme Sylvestre d'une partie du terrain communal, d'une superficie approximative de 100 m² ;
- **de préciser** que cette cession sera réalisée sous réserve de la détermination définitive du prix de vente, des conditions de la cession et, le cas échéant, de la réalisation d'un document d'arpentage par un géomètre ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à poursuivre les démarches nécessaires à la préparation de cette cession ;
- **de préciser** que la vente définitive fera l'objet d'une **délibération ultérieure du Conseil municipal**, fixant notamment le prix de cession et autorisant la signature de l'acte de vente.

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST

Le **11 SEP. 2026**

Certifié exécutoire par le Maire

Publié ou notifié le : 11 SEP. 2026

Pour extrait conforme au Registre

Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

Le Maire,

Pascal EVIN